

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 09/09/2022

RECONDITIONNEMENT DES PRODUITS : CONNAITRE ET AMELIORER LES PRATIQUES POUR AUGMENTER LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Le pouvoir d'achat et le climat sont deux préoccupations majeures des Français en cette rentrée. Alors que la rentrée peut nécessiter l'acquisition ou le renouvellement d'équipements électroniques et informatiques, des solutions à moindre coût et au meilleur bilan environnemental existent, en ayant recours à des produits reconditionnés. Dans un contexte de numérisation croissante de la société et du besoin en équipements qui en résulte les produits reconditionnés dont le marché est florissant présentent à la fois un intérêt environnemental et un gain en pouvoir d'achat. L'ADEME dévoile ce jour son étude « *Évaluation de l'impact environnemental d'un ensemble de produits reconditionnés* » qui étudie cinq familles de produits sur l'ensemble de leur cycle de vie : smartphones, tablettes, ordinateurs fixes et portables, et consoles de jeux. Si le marché du reconditionnement est de nature plus vertueux pour l'environnement que le marché du neuf, il l'est d'autant plus s'il est local et réalisé le plus tard possible dans la vie de l'équipement.

« *Alors que la question du pouvoir d'achat est centrale, le réemploi et le reconditionnement d'équipements informatiques offrent aux Français, notamment les plus modestes, la possibilité de s'équiper à moindre coût avec des produits aux performances équivalentes à celles des produits neufs et moins impactant sur l'environnement.* » **Raphael Guastavi, Directeur adjoint économie circulaire à l'ADEME**

La substitution d'un ordinateur portable neuf par un ordinateur portable reconditionné permet d'éviter l'extraction de 127 kg de matière par année d'utilisation

L'ensemble des conclusions de l'étude confortent une tendance forte : **un outil numérique reconditionné permet de prévenir l'extraction de matières premières et les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de leur phase de fabrication.**

Si des impacts environnementaux liés au reconditionnement demeurent, leur ampleur et leurs variations dépendent de plusieurs facteurs : la durée de vie totale de l'équipement, l'ajout d'accessoires neufs, le changement de pièces systématique ou non, l'utilisation de pièces de seconde main, le volume du packaging et les matériaux le constituant, le marché d'approvisionnement (France, Europe, Asie, Emirats Arabes Unis, US) et le lieu de reconditionnement.

RECONDITIONNE VS NEUF

LES CHIFFRES CLES

Un **téléphone mobile reconditionné** permet de **prévenir** : l'extraction de **76,9 kg de matières premières** et l'émission de **24,6 kg de CO₂eq (GES)** par année d'utilisation. En 2020, avec des ventes estimées à 2,8 millions d'unités, ce sont approximativement des économies de 215 000 tonnes de matières premières et 69 000 tonnes d'équivalent CO₂.

Une tablette reconditionnée permet de **prévenir l'extraction de 80kg de matières premières et l'émission de 20kg de GES** par année d'utilisation.

Les consoles de jeux reconditionnées ont un impact plus faible que l'acquisition de matériel neuf, quel que soit le scénario de reconditionnement : **en moyenne 41,1 kgCO₂ et 285 kg de matières évités.**

FOCUS ORDINATEUR PORTABLE

Acheter un ordinateur portable reconditionné à la place d'un ordinateur **portable neuf permet d'éviter l'émission de 27 kgeqCO₂ par an, soit l'équivalent de 82 km en voiture.** Par ailleurs, choisir un ordinateur reconditionné permet, pour chaque année d'usage, **d'éviter l'extraction de 127 kg de matière ainsi que la production de 314 g de déchet électronique.**

Si des impacts environnementaux sont toujours à compter, notamment ceux relatifs à l'approvisionnement des matières premières, la consommation énergétique des sites et les changements des pièces, l'ADEME rappelle qu'**éviter le plus possible les changements de pièces de l'appareil permettent de limiter encore plus les impacts.** Si des changements de pièces sont indispensables, il est préférable d'utiliser des pièces de seconde main. A titre d'exemple, l'écran, la RAM et le disque constituent la majorité des impacts de l'équipement (20% à 57 % de l'impact du neuf) : si l'augmentation de durée de vie est inférieure à 5 ans (durée de première vie), alors le reconditionnement en changeant la plupart des pièces par des pièces neuves a un impact supérieur à la production d'un équipement neuf utilisé pendant 5 ans.

Le reconditionnement, oui, d'autant plus s'il est local et réalisé le plus tard possible dans la vie de l'équipement

Pour amplifier les gains environnementaux de la filière, un approvisionnement local permet de réduire les impacts environnementaux négatifs.

Par ailleurs, l'étude révèle que le reconditionnement est d'autant plus vertueux qu'il est réalisé le plus tard possible dans la vie l'équipement, et quand la durée de vie du produit est réellement augmentée par les opérations de reconditionnement. En effet, plus le nombre de pièces changées est important, plus l'avantage environnemental se réduit. Plus la durée de détention est longue, plus cet avantage s'accroît.

Pour optimiser les gains du reconditionné, il convient de mener une politique raisonnée de changement de pièces, d'utiliser des pièces de seconde main, d'apporter un service après-vente de qualité afin d'assurer une réelle augmentation de la durée de vie. L'ADEME recommande aux professionnels du secteur de sourcer les produits issus d'une réelle seconde vie, et de ne pas faire du marché du reconditionné une caution à la surconsommation.

LA PAROLE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DU RECONDITIONNEMENT

« 50 Kg de CO₂ évités en moyenne sur 2 ans pour un smartphone reconditionné est un chiffre impactant pour expliquer en quoi le secteur du réemploi participe à réduire notre empreinte environnementale, à créer des emplois et à redonner du pouvoir d'achat aux Français. Le travail collaboratif réalisé intégrant de nombreux acteurs a permis d'aboutir à une étude scientifique pour mobiliser toutes les parties prenantes à participer à construire une Économie Circulaire vertueuse.

» **Benoit Varin, Président de RCube, la Fédération du Réemploi et cofondateur - Secrétaire Général de Recommerce**

« Le marché du reconditionné des produits électroniques est en croissance permanente. En France, les ventes de smartphones reconditionnés ont progressé de 18% en 2020 pour atteindre un chiffre d'affaires de 700 M€, soit près de 14% des ventes totales de smartphones. Cette croissance est une excellente nouvelle car cette industrie française du reconditionné allie admirablement lutte contre la fracture numérique, préservation de l'environnement et création d'emplois en France. Les chiffres fournis par l'étude ADEME à laquelle le SIRMIET a largement contribué vont permettre aux entreprises de mesurer l'impact environnemental d'une utilisation de produits reconditionnés et aux pôles RSE de ces sociétés de mettre en place des KPIs adaptés. » **Jean-Lionel LACCOURREYE, Président du SIRMIET.**

FAIRE PERDURER LE GAIN ENVIRONNEMENTAL DU RECONDITIONNEMENT QUELQUES RECOMMANDATIONS DE L'ADEME

Pour les utilisateurs :

- Prendre soins de ses équipements et les réparer si nécessaire
- Privilégier le reconditionnement local en circuit court
- Choisir des équipements plus anciens pour être dans une dynamique réelle d'économie circulaire et de seconde vie, pour ne pas encourager à une fin de première vie prématurée
- Éviter de remplacer trop souvent ses appareils s'ils fonctionnent encore

Pour les reconditionneurs :

- Ne pas systématiser les changements de pièces, privilégier les pièces de rechange de seconde main et mettre en place une offre de SAV ou d'économie de la fonctionnalité qui permettrait de ne pas remplacer les pièces systématiquement
- Optimiser le packaging par son volume, sa masse et ses matériaux
- Reconditionner au plus près de son marché avec des produits issus du même marché

Pour les plateformes de distribution :

- Organiser la reprise des équipements remplacés pour augmenter la taille du gisement
- Mettre en avant les produits en circuit court
- Mettre en place avec les reconditionneurs une offre de SAV ou d'économie de la fonctionnalité qui permettrait de ne pas remplacer les pièces systématiquement en amont

En savoir plus :

Le rapport complet : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5241-evaluation-de-l-impact-environnemental-d-un-ensemble-de-produits-reconditionnes.html>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)